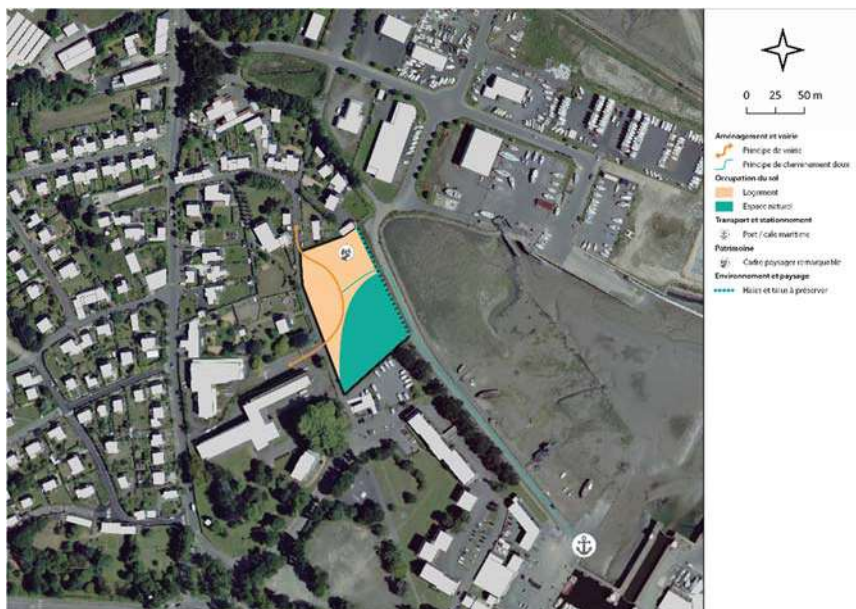


SECTEUR 7. RUE PIERRE LOTI



À proximité immédiate de la mer, le site est soumis, partiellement, à des risques de submersion marine et d'inondation. À ce titre, un aménagement permettant la gestion du milieu aquatique doit être installé dans sa partie sud.

Par mesure de protection, les futures constructions doivent anticiper une évolution du risque d'inondation et apporter les solutions techniques adaptées pour y faire face.

Au vu de la localisation du site, l'insertion dans l'environnement des nouvelles constructions, que ce soit depuis la terre ou depuis la mer, est à soigner.

Le talus existant, au niveau de la promenade Charles Pacé, est à maintenir.

L'accès routier au site peut uniquement être réalisé au niveau de la rue Pierre Loti. Une voie en impasse, avec raquette de retournement, est à éviter. Seul un accès restreint et piéton peut être autorisé depuis le site vers la promenade.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

Superficie :	0,77 hectare		
Répartition :			
65%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	35%	Naturel
Densité :	24 logements / hectare		
Nombre de logement (min) :	12		
Nombre de logements sociaux (min) :	2		
Système assainissement privilégié :	Collectif		
Programmation estimée :	2023-2027		